

Ecole de Natation - Piscine Intercommunale de Morbier

ANNEE 2026 - 2027

PARTIE POUR L'ADMINISTRATION

1

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse Email : Téléphone :

2

L' ENFANT (Age minimum de 6 ans REVOLU)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

PERIODE D'INSCRIPTION

☐ Période 1 : test le samedi 12 septembre 2026 à 10h00
puis séances du 14 septembre au 18 décembre 2026

☐ Période 2 : test le samedi 6 mars 2027 à 10h00
puis séances du 8 mars au 11 juin 2027

☐ Certifie que mon enfant est en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la natation

Par la signature de cette présente fiche d'inscription, j'atteste de l'exactitude des informations et je m'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine. Tout manquement pourra entraîner un renvoi de l'inscrit.

Fait à Morbier, le

Signature

CONDITIONS GENERALES / REGLEMENT

- * En tant que représentant légal de l'enfant, vous avez la responsabilité de l'arrivée et du départ de celui-ci à la piscine. A ce titre, vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'accompagner avant (jusqu'à la douche) et après chaque séance, ou à défaut, l'autoriser à se rendre seul à la piscine ou à rentrer seul à votre domicile. En dehors des horaires de l'école de natation, la responsabilité du Syndicat Mixte du Haut Jura ne pourra être engagé en cas d'absence d'un représentant légal de l'enfant.
- * L'inscription est nominative et individuelle et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors des heures d'activités.
- * Aucun cours ne sera dispensé pendant les vacances scolaires. Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours. Les inscriptions ne seront pas remboursées sauf avis médical, déménagement ou mutation.
- * Il est interdit aux parents d'accéder aux bassins après la zone des vestiaires.
- * **Matériels : maillot de bain (pas de short), bonnet de bain et lunette piscine sont obligatoires.**
- * Il est interdit de manger sur les plages de la piscine.
- * La durée des activités est de 1h (5' pour accueil, 45' de cours effectif, 10' de retour vestiaire).
- * Une séance test sera effectué par les Maîtres-Nageurs, pour déterminer le niveau de votre enfant et le groupe dans lequel il évoluera.
 - Le samedi 12 septembre 2026 à 10h00 pour la période 1
 - Le samedi 6 mars 2027 à 10h00 pour la période 2

En fonction des résultats du test, votre enfant intégrera un des groupes suivants pour la durée de la période :

- Lundi : 17h15 à 18h00
 - Mardi : 17h15 à 18h00 ou 18h00 à 18h45
 - Jeudi : 17h15 à 18h00
- * Suivant l'effectif de chaque groupe, votre enfant pourra être inscrit sur liste d'attente, suivant les critères suivants :
 - si votre lieu de résidence est hors du territoire du Syndicat Mixte du Haut Jura, vous ne serez pas prioritaires (le Syndicat Mixte du Haut Jura comprend les Communautés de Communes Arcade, Grandvallière et Station Des Rousses),
 - l'ordre chronologique de l'inscription.
 - * Les enfants inscrits sur la 1^{er} période ne seront pas prioritaires pour les inscriptions sur la 2eme période